



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travailleurs sociaux

Question écrite n° 60621

Texte de la question

M Herve de Charette appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur le mecontentement exprime par les etudiants de l'ecole normale sociale de l'Ouest d'Angers face a l'augmentation de 300 p 100 des frais de scolarite de la formation d'educateurs de jeunes enfants pour l'annee 1992-1993. Confrontes a des difficultes budgetaires du fait de l'insuffisance de la participation financiere de l'Etat, de nombreux centres de formation sont contraints d'augmenter leurs tarifs au detriment de l'interet des etudiants. Ces derniers reclament une revalorisation des bourses du secteur sanitaire et social en proposant que leur attribution soit etablie selon les criteres retenus par l'education nationale. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions de son administration a ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - Le fonctionnement des centres de formation des travailleurs sociaux est finance principalement par l'Etat. Selon les activites annexes developpees par chaque etablissement, des financements complementaires peuvent etre assures par d'autres partenaires, collectivites territoriales notamment. Plus de 405 MF ont ete prevus pour la formation initiale dans la loi de finance pour 1992. D'autre part, le Gouvernement, conformement au « Plan d'action pour les professions de l'action sociale » signe en decembre 1991 avec les principaux syndicats representant le secteur, a debloque 20 MF supplementaires pour les centres de formation afin d'ameliorer leur fonctionnement et d'accroitre de facon selective les effectifs d'eleves d'environ 10 p 100 globalement. Pour ce qui concerne la formation professionnelle, la dotation 1992 (20 MF) sera prioritairement utilisee pour le financement des formations qualifiantes (CAFDES, DEFA, DSTS notamment) et pour les programmes de preformation de 400 jeunes issus de quartiers defavorises. Au total 3 806 stagiaires seront formes cette annee. Elle sera repartie au niveau des directions regionales des affaires sanitaires et sociales pour tenir compte des besoins reels des centres et permettre l'accroissement des capacites. Au total, les credits atteignent 425 MF pour 1992, soit une hausse de presque 7 p 100 par rapport a 1991. Avec la consolidation de la dotation de 20 MF en 1993, les centres de formation pourront ainsi repartir sur de bonnes bases. De nombreux centres de formation font etat a l'heure actuelle de difficultes budgetaires dont il convient d'analyser les causes (structurelles ou conjoncturelles). A cet egard, il faut noter que, depuis 1984, le nombre de sections de formation (toutes professions confondues) a augmente de 11 p 100 alors que les effectifs d'eleves formes n'ont progresse que de 3 p 100. La mise en place generalisee de la comptabilite analytique dans les ecoles devrait permettre de cerner avec precision la situation financiere de l'appareil de formation agree par le ministere. Par ailleurs, une reflexion sur le statut et le financement des ecoles est engagee, dans le cadre du plan d'action pour les professions sociales par un groupe de travail place aupres du directeur de l'action sociale. Enfin, les bourses des etudiants en travail social seront alignees sur celles de l'education nationale a la rentree scolaire de 1992. Leur taux maximal sera ainsi porte de 12 340 francs a 16 740 francs par an, soit une augmentation de 35,66 p 100.

Données clés

Auteur : [M. de Charette Hervé](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60621

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1992, page 3445